

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du 11 avr. 2025

vendredi 11 avril 2025 • 19:00 - 20:00 | Halle 52, place d'armes de Bière

1 Mots de bienvenue

Pascal Rossy

Après un petit préambule, le président Pascal Rossy souhaite la bienvenue à la 113ème assemblée générale de la Banque Raiffeisen du Mont-Tendre. Conformément à l'article 21 de nos statuts, celle-ci ayant été régulièrement convoquée, soit par e-banking, soit par courrier, elle peut être déclarée régulièrement constituée et peut donc délibérer librement.

L'assemblée est officiellement ouverte à 19h06.

Le président salue les 370 sociétaires présents, les membres du Conseil d'administration, les membres de la direction, les cadres, les collaboratrices et collaborateurs de la banque. Il adresse également des remerciements à la presse locale (Journal de Morges, Journal de Cossonay et du Quotidien de la Côte). De plus, un salut particulier est adressé à Mme Daniela Coelho de Sousa, Experte-réviseur agréée de chez Ernst & Young

Mme Séverine Dehais officiera en tant que secrétaire pour la rédaction du procès-verbal.



Le président profite pour remercier tous les acteurs nécessaires à la mise en place de cette assemblée, particulièrement la place d'armes de Bière pour la mise à disposition de la salle, la Municipalité et les collaborateurs de la commune de Bière pour la mise en place, sans oublier la société Audio-light pour la sonorisation, la brigade de Raphaël Michaud et la confiserie Hohl pour le repas et le dessert.

Par la suite, une minute de silence est imposée pour rendre hommage à nos sociétaires disparus depuis la dernière assemblée.

L'ordre du jour est ensuite projeté tel que proposé sur la convocation, soit:

1. Mots de bienvenue
2. Election des scrutatrices/scrutateurs
3. Procès-verbal de l'assemblée générale du 22 mars 2024
4. Rapport sur l'exercice 2024
 - A. Rapport annuel du Conseil d'administration
 - B. Présentation des comptes annuels par la Direction de la banque
5. Rapport de l'organe de révision
6. Décisions
 - A. Approbation des comptes annuels 2024
 - B. Rémunération des parts sociales
 - C. Décharge aux organes
7. Election
 - A. Membres du conseil d'administration
 - B. Président du conseil d'administration
8. Divers

Aucune demande particulière n'a été reçue de la part des sociétaires, l'ordre du jour pourra donc être suivi tel que présenté.

 1/6 

Le président rappelle aux sociétaires l'ancrage régional de notre banque et ses valeurs telles que : la proximité avec la clientèle, la confiance, l'esprit d'entreprise et le développement durable.

2 Election des scrutateurs

Pascal Rossy

Afin de faciliter le comptage, le président communique qu'il a été décidé de choisir des collaboratrices et collaborateurs sociétaires pour effectuer cette tâche. Dans ce sens, il désigne donc les personnes suivantes :


Ginette Baudet, Marlène Beuchat, Eglantine Lecoultre, Patricia Mota, Claude-Alain Progin et Stéphanie Paratte. Cette dernière collectera les résultats et les communiquera au président après chaque vote.

3 Procès-verbal de l'assemblée générale du 22 mars 2024

Pascal Rossy

 2024 03 22 - Assemblée Générale.pdf

Le président rappelle que chaque sociétaire a pu prendre connaissance du procès-verbal de la dernière assemblée. Ainsi, il propose de ne pas le lire. Toutefois si au moins 10% des membres présents l'exigent, il indique que Mme Séverine Dehais, en fera volontiers la lecture.

Le procès verbal ne suscite pas de questions et est accepté à la quasi unanimité, soit : unanimité moins, 0 avis contraires et 2 abstentions. Le procès-verbal est donc accepté avec remerciement à son auteur M. Patrick Wulliens. 

4 Rapport sur l'exercice

4.1 Rapport annuel du Conseil d'administration

Pascal Rossy

Pascal Rossy rappelle aux sociétaires la vision et la mission de la Banque Raiffeisen du Mont-Tendre



« Entre montagnes et lac, nous sommes dotés d'un esprit pragmatique mais nous n'oublions pas nos valeurs, spécialement la proximité qui est déterminante pour notre image et nos clients. Nous sommes fiers de servir le mouvement Raiffeisen » !

Le but en définitive est que nos clients soient sereins pour leurs affaires financières car ils savent qu'ils peuvent compter sur un partenaire de confiance en la Banque Raiffeisen du Mont-Tendre.

La Banque Raiffeisen du Mont-Tendre est **LA** banque de référence du Pied du Jura ; une banque innovante et agile, qui développe des solutions durables pour être le numéro 1 auprès de ses clients.

Il continue en parlant des engagements régionaux qui ont été réalisés en 2024, notamment le soutien des deux clubs de foot phares de notre région pour leurs jubilés respectifs, soit : 20 ans pour le FC Pied du Jura et 25 ans pour le FC Veyron-Venoge ; ainsi que le Giron des Musiques du Pied du Jura qui s'est tenu à Mont-la-Ville en juin 2024, ainsi que d'autres événements tels que marché de Noël, soirées de chant, gymkhanas, pièces de théâtre, fêtes de jeunesse.

Cette année 2025 marque les 125 ans de Raiffeisen en Suisse. Pascal Rossy retrace l'histoire de Raiffeisen et de son évolution. Il parle des actions qui sont menées par la Fédération Vaudoise des Banques Raiffeisen qui a lancé un projet de soutien à la collectivité sous la forme d'un concours intitulé « Trophée des 125 ans » qui consiste à récompenser l'engagement des associations, des organisations à but non lucratif et des fondations œuvrant pour des causes sociales, humanitaires, culturelles ou environnementales. Sur cette base, trois lauréats seront sélectionnés et récompensés. La cérémonie de remise des prix aura lieu le samedi 21 juin 2025, les trois prix distincts d'un total de CHF 125'000.00 !

 2/6 

Le président explique ensuite les responsabilités et les activités du Conseil d'administration et de ses comités, tout comme les exigences de formation et de perfectionnement des membres du conseil d'administration. A cet effet, un processus de renouvellement de ces membres a été mis en place dès cette année. La transition est parfaite pour remercier chaleureusement Séverine Dehais qui quittera le conseil d'administration à l'issue de cette assemblée. Elle fait partie des plus anciennes personnes de la Banque Raiffeisen du Mont-Tendre puisqu'elle a commencé son mandat au Conseil de surveillance de la Banque de Bière en 2002. Un tonnerre d'applaudissement des sociétaires s'en suit.

Pascal Rossy continue son rapport en expliquant qu'un projet de rénovation complet est en cours de réflexion pour l'agence de Bière et que les travaux commenceront probablement courant 2026, tout en maintenant une agence provisoire.

En guise de conclusion, il remercie les collaborateurs pour leur engagement et leur fidélité pour la banque Raiffeisen du Mont-Tendre.

4.2 Présentation des comptes annuels par la direction de la banque

Blaise Leuba

Blaise Leuba présente les comptes de l'année 2024. Il mentionne que les résultats sont bons pour 2024, mais nos revenus sont globalement en deçà de ceux de l'année dernière, étant donné la baisse drastique des taux d'intérêts effectué par la BNS.

Il présente ensuite plusieurs chiffres et leur évolution :

Le bilan qui a augmenté de 5,4 % en 2024, passant de CHF 928 à 978 millions. Le cap du milliard de bilan sera atteint vraisemblablement en 2025.

Les prêts et crédits à la clientèle qui ont connue une excellente croissance de 5.8%, ce qui est supérieur à la moyenne des banques Raiffeisen. Cette dynamique est notamment due à notre secteur dédié à la clientèle entreprise. Dans le détail, le volume des hypothèques est passé de CHF 800 à 848 mios, soit une augmentation de 6%, le volume des autres types de crédit est stable à CHF 36 mios.

Les dépôts de la clientèle ont connu une augmentation de 2.7 %, passant de CHF 558 à 573 millions. Cette croissance ne permet pas de financer totalement les crédits que nous octroyons. Le président de la direction appelle donc les sociétaires à penser à la Banque Raiffeisen du Mont-Tendre lorsqu'ils ont des fonds à déposer, ceci afin financer la dynamique économique de notre région. Les comptes d'épargne offrent jusqu'à 1% d'intérêts moyennant certaines conditions, ce qui est largement supérieur au marché.

Au niveau des résultats d'exploitation, la situation se présente de la manière suivante :

Le résultat net des opérations d'intérêts se situe à CHF 10.77 mios, en baisse de 5.39 %, la cause est la baisse abrupte des taux d'intérêts décidée par la BNS en 2024. La marge d'intérêt passe donc de 1.27% à 1.15%.

Les résultats des commissions sur prestations de service, sont en hausse de 16,7 % et se montent à CHF 1'329'000, ceci est dû notamment à l'augmentation importante de nos activités de placement et à la forte croissance des dépôts titres auprès de nos clients qui sont passés de CHF 81 à 91 millions, soit une augmentation de 13,3 %. La raison de cette augmentation est à chercher notamment au niveau des produits attractifs proposés, notamment les mandats de gestion, proposés dès CHF 50'000.-

Les résultats des opérations de négoce, se montent quant à eux à CHF 577'000, en baisse de 2 %.

Les charges d'exploitations, quant à elles, sont en baisse de 2.3 %, passant de CHF 6'765'000 à CHF 6'611'000. Les charges de personnel sont en baisse de 6.9 % car au vu du résultat exceptionnel de 2023, des provisions auprès de la caisse de pension avaient été constituées, ce qui n'a pas été le cas en 2024.

Les autres charges sont en augmentation dû aux principaux projets menés par le groupe Raiffeisen. Au final, notre résultat opérationnel est en baisse de 8.53 % à CHF 5'531'000.



3/6



Les charges d'exploitation représentent moins de 50 % des produits, ce qui est un excellent résultat en comparaison des autres banques Raiffeisen. Raiffeisen Suisse préconise de rester en dessous de 53.5 % ce que nous arrivons à faire depuis quelques années.

Blaise Leuba explique ensuite qu'il est nécessaire de juguler les charges afin de pouvoir faire face aux défis qui attendent nos banques durant les prochaines années. En effet, les nouvelles réglementations, la hausse des taux, l'abondance de formalités administratives, nous demandent d'avoir une gestion encore plus pointue et vont également peser sur la rentabilité de la banque dans les années à venir.

Nos fonds propres sont en augmentation à CHF 85.9 millions, et nous sommes tout à fait conforme aux exigences de la finma avec un ratio à 23.1%.

Au final, le bénéfice net se monte donc à CHF 758'592.

Blaise Leuba présente encore quelques chiffres, notamment les montants investis dans la formation des collaborateurs, le montant dépensé pour le soutien aux clubs et associations de la région et finalement le montant des impôts payés à la confédération, au canton de Vaud et aux communes.

Pour finaliser cette partie chiffrée, il indique que les fonds propres sont supérieurs aux exigences de la finma, que la croissance est saine et raisonnée, que les résultats sont réjouissants donc que les sociétaires peuvent donc avoir confiance en la solidité de la banque.

Il finit son discours par des remerciements à l'attention de la direction, des cadres et des collaborateurs pour la très bonne collaboration durant l'année 2024. Il remercie également le conseil d'administration pour la bonne entente et la convivialité qui règne dans les séances. Il prend encore un moment pour remercier Séverine Dehais avec qui il a collaboré depuis son arrivée à la banque Raiffeisen du Mont-Tendre.

5 Rapport de l'organe de révision

Le président nous rappelle que le rapport de révision est reproduit dans le rapport de gestion et que les sociétaires peuvent le consulter sur le site internet de la banque ou alors, le commander gratuitement. Il donne ensuite la parole, à Mme Daniela Coelho de Sousa, représentante de Ernst & Young SA, qui nous communique quelques informations complémentaires.

Mme Coelho de Sousa affirme qu'en tant qu'auditeur des comptes annuels de notre banque, un rapport succinct a été soumis à l'assemblée générale. Celui-ci étant rédigé en page 28 et 29 du rapport annuel, il formule le texte standard et ne contient aucune réserve, ni aucune remarque.

En conclusion, il n'a aucun commentaire supplémentaire et il recommande à l'assemblée générale d'approuver les comptes annuels tels que présentés.

Et finalement, il profite pour remercier la banque, sa direction et ses employés pour la bonne collaboration au cours de l'audit.

6 Décisions

6.1 Approbation des comptes annuels, rémunération des parts sociales, décharge aux organes

Pascal Rossy

Point 6a de l'ordre du jour : Approbation des comptes annuels 2024

Le président mentionne que le résumé des comptes qui sont à approuver durant la présente assemblée figure aux pages 12 et 13 de la convocation et que le rapport de gestion pouvait être consulté librement sur internet.

Malgré le fait que le Conseil d'administration n'ait reçu aucune question, remarque ou demande, le président ouvre tout de même la discussion sur les comptes. La parole n'est pas demandée.

 4/6 

Point 6b de l'ordre du jour : Rémunération des parts sociales: le Conseil d'administration propose 3,00%

Le président communique le taux de rémunération des parts sociales qui reste inchangé à 3%. Raiffeisen Suisse préconise un taux entre 2% et 3%. Nous sommes donc sur le haut de la fourchette.

Point 6c de l'ordre du jour : Décharge aux organes

Le président rappelle qu'il faut aussi donner décharge aux organes de la banque.

Proposition d'un vote en bloc pour les 6a, 6b, 6c

Le président propose de soumettre au vote les trois premières lettres du point 6 soit les points 6a, 6b et 6c en bloc.


Aucune objection n'est formulée dans l'assemblée sur la façon de procéder. 

Vote

Le président récapitule et soumet donc au vote les objets suivants, les sociétaires qui acceptent :

- 6a) d'approuver les comptes annuels 2024
- 6b) de rémunérer les parts sociales à 3% ; taux inchangé
- 6c) de donner décharge aux organes responsables

sont priées de le manifester en levant la main.

Ces trois points de l'ordre du jour sont acceptés par l'assemblée à l'unanimité. 

7 Elections

7.1 Election des membres du conseil d'administration

Pascal Rossy

Proposition d'une nouvelle membre

Le conseil d'administration propose de nommer Elodie Baudin en tant que nouvelle membre du conseil d'administration.

Elodie Baudin est née en 1990 et a grandi à Montricher. Elle est mariée et a deux enfants.

Après une formation et quelques années d'expérience dans le domaine bancaire, elle a décidé de se réorienter et a suivi plusieurs formations dans le domaine de l'agriculture pour obtenir en 2018 une maîtrise fédérale. En 2020, elle a repris l'exploitation agricole familiale à Montricher.

Engagée dans la vie publique, Elodie siège également au conseil communal de Montricher

Demande

Le conseil d'administration demande d'élire ces sociétaires comme membres du conseil d'administration pour le mandat de 2025 à 2029.

- Monsieur Pascal Rossy
- Monsieur Michel Walpen
- Monsieur Philippe Meier
- Monsieur Patrick Wulliens
- Madame Elodie Baudin

Pascal Rossy, Michel Walpen, Philippe Meier, Patrick Wulliens et Elodie Baudin sont élus en tant que membre du conseil d'administration à l'unanimité. 

 
5/6

7.2 Election du président du conseil d'administration

Michel Walpen

Pascal Rossy est entré au Conseil d'administration en 2012 et en est le président depuis 2017.

Demande

Le conseil d'administration demande d'élire Pascal Rossy comme président du conseil d'administration.

Pascal Rossy est élu en tant que président du conseil d'administration à l'unanimité.



8 Divers

Présentation prévoyance

Présentation informative de Jacques Ammann sur la prévoyance afin de sensibiliser les sociétaires à cette thématique et aux solutions que notre banque peut leur offrir.

Conclusion

Pour conclure cette assemblée, le président présente l'offre spéciale 125e anniversaire pour les sociétaires. Il souhaite remercier l'assemblée pour sa confiance envers Raiffeisen et de la fidélité témoignée à la Banque Raiffeisen du Mont-Tendre.

Il est vraiment très heureux de voir cette confiance récompensée par un bon résultat annuel et est convaincu que l'union fait la force, que nous pouvons réussir encore mieux ensemble. Il mentionne que Raiffeisen reste "la" banque qui se démarque clairement des autres dans l'esprit du public, par sa structure coopérative et les avantages qu'elle offre tant à ses clients qu'à la communauté locale.

Ensuite, pour ne pas rompre avec la tradition, le président rappelle que les participants sont conviés à partager un repas concocté par Raphaël Michaud et sa brigade. Il sera suivi par un dessert de la confiserie Yves Hohl à L'Isle. Le président cite aussi le vigneron choisi, soit le Domaine des Vaugues à Chigny et souhaite dans la foulée: "Santé ! Bon appétit et une excellente soirée à tous"

Et il termine en s'exprimant au nom du Conseil d'administration en remerciant les participants pour leur attention et déclare l'assemblée levée à 20h04.

Pascal Rossy

Président du conseil d'administration

Séverine Dehais

Secrétaire du conseil d'administration